

LE COMITÉ DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INDUSTRIELLEQuestion n° 1722—**M. Broadbent:**

1. Combien de fois le Comité de la recherche scientifique et industrielle formé par le Conseil privé s'est-il réuni à chacune des années suivantes: 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Quel était le sujet précis à l'étude à chacune des réunions du Comité au cours des années ci-dessus?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1 et 2. Les dispositions que prend le cabinet pour s'acquitter des tâches dont ses membres sont conjointement responsables ne concernent que le cabinet lui-même et, d'ordinaire, ne sont pas divulguées.

LES DÉCLARATIONS D'IMPÔT SUR LE REVENU

Question n° 1738—**M. Beaudoin:**

Étant donné que le gouvernement fédéral a décidé de prendre des mesures nécessaires pour obtenir la déclaration d'impôt de 7,117 Canadiens qui ont négligé de remplir ces déclarations, quelles sont les mesures que le gouvernement entend prendre pour faire respecter la loi dans cette matière?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Nous présumons que la présente question se rapporte à la réponse donnée à la question n° 1524 dans laquelle il était dit que 7,117 contribuables avaient été poursuivis pour avoir omis de produire leurs déclarations d'impôt sur le revenu de 1967. Si la question touche ce groupe de personnes, nous tenons à vous informer que la loi a été mise à exécution, que les contribuables contrevenants ont été mis à l'amende par les tribunaux et que les déclarations ont été produites.

QUESTIONS TRANSFORMÉES
EN ORDRES DE DÉPÔT
DE DOCUMENTSLE YUKON ET LES T. N.-O.—LES INDIENS ET
LES ESQUIMAUX AU SERVICE DE L'ÉTATQuestion n° 891—**M. Howard (Skeena):**

1. Quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne l'embauchage dans les services de l'État au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest des Indiens et des Esquimaux?

2. Au cours des années 1950, 1955, 1960, 1966, 1967 et 1968, combien de personnes employées par le gouvernement a) au Yukon et b) dans les Territoires du Nord-Ouest étaient (i) des Indiens (ii) des Esquimaux et quel pourcentage représentaient-ils des fonctionnaires au service de l'État?

3. Compte tenu de la question précédente, quelle est la situation de l'emploi pour ces autochtones dans l'entreprise privée?

4. Combien a) d'Indiens et b) d'Esquimaux, le gouvernement compte-t-il employer dans ses ser-

vices (i) au Yukon et (ii) dans les Territoires du Nord-Ouest respectivement en 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976 et 1977?

5. Quelles sont, à ce sujet, a) les recommandations, b) propositions et c) ententes auxquelles le gouvernement en est arrivé avec (i) les ministères fédéraux (ii) les gouvernements provinciaux (spécifier lesquels) (iii) les sociétés de la Couronne (iv) les gouvernements des Territoires (spécifier lesquels) (v) l'entreprise privée (spécifier les sociétés)?

6. A-t-on effectué des travaux de recherche ou des études à propos de l'emploi des Indiens et des Esquimaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest et, dans l'affirmative, comment s'intitulent ces projets de recherche et ces études, et les publiera-t-on?

7. Quels programmes d'éducation et de formation ont été mis en œuvre à l'intention des Indiens et des Esquimaux au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et quelles sont les perspectives d'emploi de ces autochtones dans a) les services de l'État, b) des gouvernements des Territoires, c) l'industrie privée, en fonction des aptitudes et de la spécialité pour lesquelles ces programmes sont conçus?

8. Où sont situées les écoles qui appliquent les programmes ci-haut et combien a) d'Indiens et b) d'Esquimaux fréquentent ces écoles?

(Le document est déposé.)

TERRE-NEUVE—LE CN ET LE NOLISEMENT
DES NAVIRESQuestion n° 1230—**M. McGrath:**

1. Combien de navires le CN a-t-il nolisés à Terre-Neuve?

2. Quels sont les noms et les propriétaires des navires nolisés?

3. Quels navires le CN a-t-il nolisés au cours des cinq dernières années pour s'en servir à Terre-Neuve?

4. Quels sont les noms des navires et les propriétaires?

5. A quel port ont été immatriculés ces navires?

6. Combien de navires du CN ont été retirés du service au cours des cinq dernières années?

(Le document est déposé.)

LES MISES DE FONDS DE L'ÉTAT DANS LES
CORPORATIONS DE LA COURONNEQuestion n° 1237—**M. Fortin:**

1. Quelle est, à l'égard de chaque corporation de la Couronne dite de propriétaire, la mise de fonds de l'État, a) sous forme de capital-actions, b) sous forme de prêts à long terme, c) sous forme de prêts à moyen terme, d) sous forme de prêts à court terme?

2. A l'égard de chaque catégorie de prêts, quel est le taux d'intérêt?

3. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a-t-il consenti des prêts en vertu de l'article 82 de la Loi de l'administration financière et, dans l'affirmative, à qui a-t-il consenti ces prêts, pour combien de temps, à quel taux d'intérêt?

(Le document est déposé.)